



# Crise économique : un plan de soutien à l'entreprise

Réuni mardi, 23 décembre, sous la présidence du Chef de l'Etat tunisien, le Conseil des Ministres a arrêté un ensemble de mesures en vue de renforcer la compétitivité de l'entreprise en général et soutenir les entreprises affectées par la crise économique mondiale.

Pour expliciter ces mesures - 42 au total dont 16 à caractère d'urgence -, M. Mohamed Nouri Jouini, ministre tunisien du Développement et de la Coopération Internationale, a été l'invité jeudi soir, 25 décembre, sur Canal 7, de l'émission « *En toute clarté* » animée par notre confrère Khaled Boumiza.

Ces mesures, qui constituent un véritable plan de soutien à l'entreprise, sont valables pour une période de six mois, allant du début janvier à fin juin 2009. « *On verra après. D'ici là, la situation continuera à être suivie très attentivement. Tout dépendra de l'évolution de la conjoncture* », a souligné, d'emblée, le ministre qui s'est dit confiant quant à l'éventualité d'une « *éclaircie* » vers le milieu de l'an prochain.

Les huit dernières années n'ont pas été faciles. Loin de là. La liste des contretemps, si l'on ose dire, est relativement longue, a affirmé le ministre, rappelant, au passage, l'après-11 septembre, la guerre du Golfe, la flambée des cours pétroliers, la crise alimentaire mondiale, la crise financière internationale et, enfin, la récession – la plus grave depuis de nombreuses années – dans laquelle s'est enfoncée l'économie mondiale. Grâce aux réformes structurelles qui ont été conduites avec succès et la forte dynamique qui est désormais la sienne, l'économie tunisienne a pu, à chaque fois, amortir le choc. Celle-ci étant ouverte sur l'extérieur, il va sans dire que tout ce qui affecte la conjoncture mondiale se répercute inévitablement sur elle.

## Trois secteurs touchés

Etablissant un lien entre la valeur ajoutée créée par l'entreprise et sa capacité de résistance à la crise, le ministre a précisé que trois secteurs, qui pèsent relativement lourd dans notre balance commerciale, sont, d'ores et déjà, plus ou moins touchés. Leurs difficultés risquent même de s'aggraver au cours des mois à venir. Il s'agit de l'industrie mécanique et électrique, du textile et du tourisme. Les entreprises spécialisées dans la fabrication des composants automobiles sont les premières à être affectées, sachant que pour un même secteur, les effets de la récession diffèrent d'un pays à l'autre. L'impact de la crise dans le secteur automobile, par exemple, n'est pas, a-t-il expliqué, le même aux USA qu'en France, en Italie ou en Allemagne. Les difficultés que connaissent ces entreprises résultent d'un soudain recul de la demande dans les pays qui constituent leurs principaux marchés, notamment en Europe.

**3C Etudes. To see, or not to see: that is the question!**

3C Etudes. 11, rue de l'Usine, 2035 Tunis Aéroport. Tunisie.

Tél. : +216 71 942 001 – Fax : +216 71 942 867 – hg@3cetudes.com – www.3cetudes.com



Les mesures décidées par le gouvernement revêtent, tout d'abord, un caractère social, sachant qu'en aidant ces entreprises à poursuivre normalement leurs activités, ce sont avant tout, a-t-il souligné, des emplois qu'on cherche à préserver. Ces entreprises ont le choix, face à la crise, entre une réduction des heures de travail et la mise en chômage technique d'une partie du personnel. Dans le premier cas, c'est la moitié des charges sociales de l'entreprise qui est prise en charge par l'Etat. Dans la seconde hypothèse, la prise en charge par l'Etat est totale, soit 100%.

### **Une enveloppe de 25 millions de Dinars**

Volet financier : pour les entreprises en bute à certaines difficultés et qui ont des créances qui viennent à échéance dans les prochaines mois, l'Etat peut les aider à obtenir un rééchelonnement de leurs dettes. A condition, bien entendu, que leur situation soit en règle avec la ou les banques concernées. Concrètement, le trésor public prendra en charge une partie du service de la dette (2 points du taux d'intérêt). La banque pourra, quant à elle, déduire de l'impôt sur les bénéfices le montant du « sacrifice » consenti. Toujours dans le même volet, l'Etat mettra également à la disposition de la Société Tunisienne de Garantie une enveloppe de 25 millions de Dinars pour que ces entreprises, qui écoulent généralement la totalité de leur production et qui n'ont donc pas de problèmes de stocks n'aient pas de difficultés au niveau du besoin en fond de roulement.

Au lieu de mettre des employés en chômage technique, les entreprises partiellement ou totalement exportatrices qui connaissent certaines difficultés peuvent aussi, si elles le souhaitent, compter sur l'Etat pour assurer à ces employés une formation qui répond mieux à leurs besoins, a encore indiqué M. Jouini précisant, à ce sujet, que la procédure sera considérablement assouplie pour que cette formation soit immédiate et non après des mois, comme c'est souvent le cas, en raison des « tracasseries » administratives.

Une bonne partie des mesures annoncées mardi s'inscrivent, quant à elles, dans une perspective plus longue. Elles visent, a expliqué le ministre, à conforter la compétitivité de l'entreprise et à consolider sa position sur les marchés extérieurs.

***Moncef BEN AMOR***

**3C Etudes. To see, or not to see: that is the question!**

3C Etudes. 11, rue de l'Usine, 2035 Tunis Aéroport. Tunisie.

Tél. : +216 71 942 001 – Fax : +216 71 942 867 – hg@3cetudes.com – www.3cetudes.com